LISTE DE CONTRÔLE
Fondation de l'association

Intérieur et nom de l'association
> Définissez l'objectif de votre association et choisissez un nom approprié.

Au moins deux membres
> Votre association doit compter au moins deux membres.

Rédiger les statuts
> Consignez dans les statuts tous les éléments relatifs à l'association, de son but à son organisation en passant par ses finances.

Assemblée constitutive avec procès-verbal
> Décide de la constitution de l'association conformément aux articles 60 et suivants du Code civil suisse
> Fait approuver les statuts par les personnes présentes
> Élit le Bureau exécutif
> Rédige et signe le procès-verbal

Facultatif : inscription au registre du commerce
> Uniquement pour les entreprises commerciales

Ouvrir un compte pour votre association
> De nombreuses banques proposent des conditions spéciales pour les associations, par exemple Raiffeisen, Postfinance, la Banque cantonale de Bâle, la Banque cantonale de Thurgovie ou Clientis.
> De plus, ces banques accordent aux associations des réductions sur les logiciels destinés aux associations.

Organiser la gestion du club
> Choisissez un logiciel adapté à votre association et organisez les processus administratifs.

Réglementer la protection et la sécurité des données
> Protégez efficacement les données à caractère personnel et respectez les dispositions légales en :
  > protégeant les données de l'association contre la perte et le vol
  > enregistrant uniquement les données pertinentes
  > informant de manière transparente sur les données enregistrées, leur finalité et leur durée de conservation
  > obtenant le consentement des personnes dont vous enregistrez les données
  > formant les collaborateurs de l'association au traitement des données à caractère personnel